

**COMMUNE DE SERGY**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2011**

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 septembre 2011 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 02/09/2011.

**Etaient présents :** Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON, JOUVE (adjoints), ALLARD, HOMOLA, LANZA , LABBADI (arrivé à 21h30), RICO, ROPRAZ, ROSA, ZIEGLER

**Etait excusés :** M. ALLENBACH  
M. MACCAFERRI (procuration à A. BURDAIRON)

**Etaient absents :** Mme VUAILLET-AOUKILI  
M. RENAUD  
M. GUI SOLAN  
M. MOINE

**Assistait à la séance :** Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

**Secrétaire de séance :** M. RICO

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 05/07/2011**

### **2) Délibérations :**

- 2.1 Acquisition de la parcelle C 2452
- 2.2 Acquisition de la parcelle C 435
- 2.3 Garderie périscolaire : mise à disposition de locaux
- 2.4 Modernisation des coffrets électriques : plan de financement
- 2.5 Mise à disposition temporaire d'une partie du domaine public
- 2.6 Marché « chemin de la montagne : choix de l'entreprise
- 2.7 Centrale photovoltaïque : contrat de maintenance

### **3) Divers**

## ***I - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2011 du Conseil Municipal***

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ***II – Délibérations***

### ***1\*) Acquisition de la parcelle C 2452***

Suite à la mise en vente de la parcelle C 2452 au prix de 420 000 € la commune de Sergy a exercé son droit de préemption le 25 mai dernier afin de réaliser une voie d'accès entre la rue du Crêt de la neige et la rue des Prêles. Cependant la commune a préempté à un montant évalué par les services de France Domaines, soit 325 000 €. Le propriétaire conteste ce prix ; ce qui a obligé la commune à engager une procédure auprès du tribunal administratif.

Cela étant, une solution amiable pourrait être trouvée et permettrait ainsi de mettre fin à la procédure de justice. Dans le cas où un accord amiable serait trouvé avec les vendeurs, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer une promesse de vente sur un montant pouvant aller jusqu'à 355 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette éventuelle promesse de vente pour un montant pouvant aller jusqu'à 355 000 €

### ***2\*) Acquisition de la parcelle C 435***

Suite à l'avis des Domaines du 7 juillet 2011, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de la parcelle C 435 (zone de la gare) appartenant aux conjoints Fouilloux d'une superficie de 5 190 m<sup>2</sup> pour un montant de 59 000 € auquel pourrait s'ajouter une indemnité d'éviction à verser à l'exploitant du terrain. Cette indemnité d'éviction a été évalué par France Domaines à un montant de 0,463 € le mètre carré.

Monsieur le Maire informe qu'une partie du terrain est située en zone naturelle. En conséquence, deux droits de préemption devront être purgés avant l'acquisition définitive par la commune : celui de l'exploitant agricole du terrain et celui de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle C 435 selon les modalités précisées ci-avant.

### ***3\*) Convention pour la mise à disposition du local de la garderie périscolaire et la salle de motricité***

Afin de répondre à la demande en termes d'accueil préscolaire, l'association « Enfants et Compagnie » a sollicité la commune afin de pouvoir utiliser la salle de motricité en plus du 1<sup>er</sup> étage du hangar communal. Afin de réactualiser la convention existante, une nouvelle convention de mise à disposition de locaux est proposée (présentation de la convention au conseil).

Madame Jouve, adjointe aux affaires scolaires, précise que le nombre d'enfants inscrits (ou en liste d'attente) à la garderie périscolaire ne cesse d'augmenter (données 2010-2011) :

- 49 enfants sont inscrits de manière régulière
- Le nombre d'enfants accueillis en moyenne est de 15 enfants le matin et 37 le soir
- Il y a une douzaine d'enfants sur liste d'attente certains soirs

Elle précise également que cette convention insiste sur la question de l'entretien des locaux par l'association puisque la salle de motricité se trouve au sein de l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

#### **4\*) Modernisation des coffrets électriques : plan de financement**

Afin de solliciter le SIEA pour le financement du renouvellement des coffrets électriques de l'éclairage public de Sergy (pour un montant prévisionnel total de 11 000 €TTC) le plan de financement ci-après devra être validé :

Participation du SIEA	3 431,25 €
FCTVA	1 703,02 €
Commune de Sergy	5 865,73 €
TOTAL	11 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

#### **5\*) Mise à disposition temporaire d'une partie du domaine public à usage privé**

Dans le cadre d'un accord amiable entre la commune de Sergy et Madame Hagedorn, une convention de mise à disposition temporaire du domaine public à usage privé sera proposée afin de permettre des travaux d'accessibilité : L'objectif est de pouvoir aménager un piétonnier et d'entretenir le pierrier du torrent de la Cacière pour la commune. Pour Madame Hagedorn, l'objectif est de pouvoir aménager un accès pour des terrains situés sur sa propriété (convention jointe à la note de synthèse).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que présentée.

#### **6\*) Marché « chemin de la montagne » : choix de l'entreprise**

Après un appel d'offre (procédure adaptée) lancé au mois de juillet et une ouverture des plis qui s'est déroulée le mardi 6 septembre à 14h pour l'aménagement du chemin de la montagne, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant hors taxes de 175 894,50 € (seule offre réceptionnée par la mairie).

Monsieur Burdairon, adjoint délégué aux travaux, précise que ce chiffre est inférieur à l'estimation du maître d'œuvre (214 925,00 €HT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 175 894,50 € HT concernant l'aménagement du chemin de la montagne.

#### **7\*) Centrale photovoltaïque : contrat de maintenance**

Il sera proposé au conseil municipal de valider un contrat de maintenance pour une vérification annuelle du système d'installation. Le montant proposé par les 2 prestataires (Expert Solaire et ENR Maintenance) est de 1 500 €HT/an.

Monsieur Homola qui a suivi le projet, propose de valider la proposition de la société ENR qui est géographiquement plus proche de Sergy pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de la société ENR pour une durée de 1 an et pour un montant de 1 500 €HT.

### **III – Divers**

Madame Jouve informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. A ce jour 230 élèves sont inscrits à l'école. Le service de cantine accueille en moyenne chaque jour 110 élèves.

Elle informe également que la première exposition de photos se déroulera dans la salle des mariages le 30 septembre prochain avec un vernissage à 18h.

Monsieur le Maire rappelle la réunion d'information qui s'est déroulée le lundi 5 septembre entre les 3 communes (Sergy, Crozet, Chevry) dans le cadre de l'acquisition du centre sportif.

Cette réunion intercommunale a permis d'évoquer les diverses questions relatives à cette acquisition. Il est donc nécessaire d'étudier dès à présent le mode de fonctionnement entre Sergy, Chevry et Crozet.

Le groupe de travail est constitué des personnes suivantes :

- Monsieur le Maire
- Monsieur BURDAIRON
- Monsieur HOMOLA
- Monsieur ZIEGLER (suppléant de M. Burdairon)
- Madame BUGOT (suppléante de M. Homola)
- Madame PEREZ (secrétaire générale)

Monsieur le Maire informe des remerciements concernant les subventions au titre de l'année 2011 des associations suivantes :

- Enfants et Compagnie
- Association jeux de cartes
- Le comité départemental d'aménagement rural de l'Ain
- Le Crêt des arts
- L'APAJH
- L'ADPEP de l'Ain
- La Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles
- L'AMAP des chênes
- Club Détente et Loisirs
- A.C.C.A
- La Croix-rouge
- Le comité St-Nicolas de Sergy
- La banque alimentaire de l'Ain
- Le judo club de Saint-Genis
- L'avenir Gessien Gymnastique Thoiry

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 4 octobre <b>2011</b> à 20h30
---